

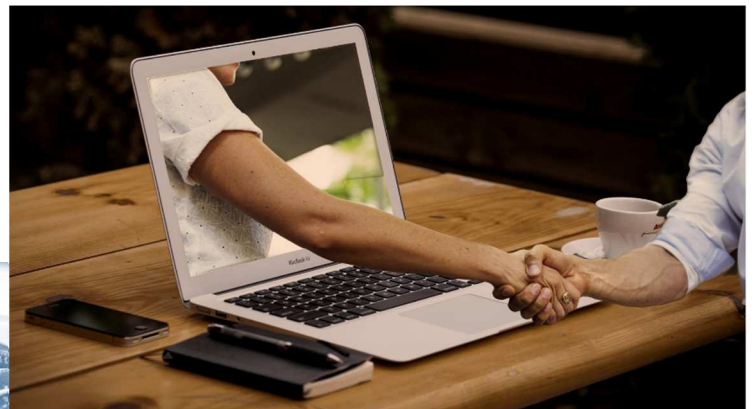


SITUATION SANITAIRE EXCEPTIONNELLE

MARS 2020



FINANCES & BUDGET



CONTINUE APPRENTISSAGES



Questions-Réponses

1. Dispositif de Continuité pédagogique
2. Questions éducatives (Calendrier, modalités, ...)
3. Informations financières (droits de scolarité, restauration, voyages, investissements, ...)

1. DISPOSITIF DE CONTINUITÉ EDUCATIVE

Nous vous invitons à vous référer aux documents suivants disponibles sur le site internet :

- ✓ Guide Continuité pédagogique en maternelle,
- ✓ Guide Continuité pédagogique en élémentaire
- ✓ Guide Continuité pédagogique au collège.

L'enseignement à distance est-il équivalent à celui en classe ?

- Rien ne peut remplacer la qualité du travail de l'enseignant face à ses élèves. Les professeurs mettent en revanche tout en œuvre pour assurer le plus efficacement possible la poursuite des apprentissages. L'exploration de ces nouvelles pratiques, nouvelles pour les élèves et nombre de professeurs ne se fera pas sans mal. Les outils techniques et numériques subissent également une très forte pression. **Nous comptons sur votre solidarité, votre coopération et votre indulgence pour ensemble réussir à dépasser cette crise.**

Quelles interactions entre les élèves et les professeurs ?

- Transmission du travail à réaliser (leçon, documents, exercice, ...) mais aussi collecte des productions élèves et correction
- **Le feedback régulier du professeur sur le travail des élèves permettra de maintenir la motivation des élèves.** Le lien social pourra être maintenu sous forme de :
 - ✓ message collectif audio du professeur que les élèves écouteront (consignes, encouragements, correction collective d'un travail, ... ?),
 - ✓ d'appels téléphoniques de l'enseignant dont la fréquence sera adaptée à l'analyse des besoins de chaque élève (appel depuis le collège si besoin).
 - ✓ Communication écrite via ENT, Pronote ou mail.

Quelle charge quotidienne de travail ?

- Le travail à réaliser par un élève par jour devrait être compris entre 3h et 4h.
- Le professeur sonde régulièrement quelques élèves test pour vérifier si la charge demandée correspond à son appréciation.

Quel suivi du travail des élèves, de leurs productions ?

- **La correction du travail fait, des travaux et productions des élèves est indispensable** et fera l'objet d'un retour du professeur, sous forme individuelle ou collective. C'est la condition d'une continuité des apprentissages.
- **L'évaluation du travail** est également nécessaire, évaluée en termes de connaissances et compétences.

Quelle différenciation des élèves sera mise en place ?

- ✓ **pour les élèves excellents** : il pourra être proposé un travail supplémentaire, du type « pour aller plus loin », ou une recherche, une situation problème, ...
- ✓ **pour les élèves en difficulté ou fragiles** : un suivi accentué par le professeur est indispensable. Ils auront sans doute besoin d'être guidés et assistés autant pour les aspects techniques que pédagogiques. Ceux-là requièrent également plus que d'autres des encouragements et un contact direct avec leurs enseignants.

2. QUESTIONS PEDAGOGIQUES

Pourra-t-on modifier le calendrier scolaire 2019-2020 ?

La Direction de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) nous informe ce jour qu'en cette période de crise, il n'y a pas à changer le calendrier scolaire pour des raisons pédagogiques, à partir du moment où la continuité pédagogique est assurée en présentiel ou en distanciel, ce qui est notre cas. L'école est en effet fermée aux élèves, mais **les enseignements sont maintenus, la continuité éducative assurée.**

Les bulletins trimestriels du 2^{ème} trimestre vont-ils être publiés ?

Oui. Les Conseils de classes et les rencontres Parents/Professeurs sont annulés mais les concertations en équipes sont maintenues à distance et les bulletins seront transmis dans les délais habituels.

Quelles réunions sont maintenues ?

Aucune en présentiel. Les réunions indispensables sont organisées en visioconférence ou forme numérique (Comité de gestion, Conseil de classe et d'enseignement, ...), d'autres sont reportées (orientation, dialogue social, ...), d'autres sont supprimées exceptionnellement (Conseil d'Ecole, ...).

Comment inscrire mon enfant pour l'année prochaine ?

La communication des documents se fera sous format numérique : secretariat.direction@ecoledunord.net +

3. QUESTIONS FINANCIERES

Doit-on poursuivre le paiement des frais de scolarité ?

- OUI ! C'EST INDISPENSABLE !

D'abord parce que toutes les équipes de l'Ecole du Nord sont au travail au service de l'Education de vos enfants, laquelle qui est assurée au mieux des possibilités. Ensuite parce que L'Ecole du Nord doit honorer ses charges de personnel et de fonctionnement, ainsi que quelques pertes (frais de voyage annulés, restauration sans demi-pensionnaires,...).

L'AEN et la Direction s'engagent en revanche à contracter les dépenses et à ne pas augmenter les frais de scolarité au-delà des prévisions votées avant la crise.

Compte tenu de la chute brutale de mes revenus, puis-je bénéficier d'un étalement des paiements ?

- Un accord d'étalement pourra être trouvé en temps utiles entre la Directrice Administrative et Financière et la famille. Merci de signaler votre situation à cendrine.gelle@coledunord.net

Que se passe-t-il pour le paiement de la cantine ?

- Le Service Familles comptabilise les repas consommés et la facturation sera effectuée au réel. Des pertes sont à prévoir sur le Budget Restauration, lesquelles seront à recouvrer progressivement.

Quelle prise en compte de la fermeture pour les activités périscolaires ?

- Le forfait annuel est déjà payé par les familles. La fermeture sera prise en considération en fonction de la durée observée, déduction faite des charges du service.

Le budget de l'école va-t-il s'en ressentir ?

- A l'évidence, les recettes seront impactées. Des surcoûts sont à prévoir (frais d'annulation de voyage, pertes en restauration, élargissement de nos contrats pour disposer d'outils numériques adaptés à la situation, ... mais aussi des économies (sorties scolaires, consommables, électricité, ...).

Les investissements seront-ils maintenus ?

- Les projets d'investissement ne sont pas remis en cause. En revanche, aucun engagement d'investissement non indispensable ne sera pris avant l'analyse approfondie des effets de cette crise.

Y aura-t-il une aide de l'AEFE ou de l'Etat Français ?

- L'AEFE a toujours soutenu de façon solidaire un établissement qui traversait une grave crise par différentes mesures budgétaires. Mais la situation est ici différente et la crise généralisée. La France est en pleine tourmente sanitaire et budgétaire. Beaucoup d'établissements de l'AEFE sont frappés :
 - ✓ Dans le réseau mondial, à ce jour, ce sont 394 établissements fermés sur un total de 522, soit plus de 75%.
 - ✓ La reprise est prochaine pour les établissements en Chine ; restons optimistes !

Les avances sur voyage scolaire vont-elles être remboursées ?

L'Association gestionnaire a décidé en accord avec la direction de rembourser intégralement les avances, même si l'école devra faire face à des frais. C'est le cas pour le voyage à la Réunion. Les voyages à Londres et Madrid sont pour l'instant toujours planifiés.

J'envisage de radier mon enfant quelques mois, comment cela se passe-t-il ?

Vous pouvez en effet demander la radiation de votre enfant pour quelques mois. Nous attirons cependant votre attention sur le fait que cette décision ne présente pas d'intérêt financier, comme le mentionne le règlement financier de l'Ecole du Nord : « **Toute réinscription sera conditionnée au paiement des droits de scolarité de la période d'interruption de scolarité, jusqu'à concurrence des droits de 1^{ère} inscription de l'élémentaire ou du collège.** »

Doit-on continuer à payer les transports scolaires ?

- C'est une responsabilité entre client et fournisseur, donc entre parents et transporteur. Ignorer les difficultés des transporteurs revient à faire disparaître à terme le service qu'ils rendent, en coopération avec l'école du Nord. Payer l'intégralité ne se justifie pas non plus en l'absence de service. La Commission transport recommande le paiement des transports à hauteur de 50% des tarifs. Ce repère va être communiqué également aux transporteurs.

Y a-t-il une communication de l'école faite aux transporteurs ?

- Les indications ci-dessus leur ont été transmises.